

Journal politique, commercial et littéraire,

PARAISSANT UNE FOIS PAR SEMAINE A DES JOURS INDÉTERMINÉS.

Les lettres et paquets destinés pour la direction du journal doivent être adressés francs de jort à Paraas. L'abonnement pour la Grèce est de 2e fr. pour 6 mois, et de 40 fr. par an.

Pour les Iles Ioniennes , pour tous les pays étrangers à la Grèce et les bâtiments de station dons la Méditerranée il est de 25 fc. pour 6 mois , et de 50 fr. par an.

Patras, samedi 24 janvier 1829.

AVIS.

En France et dans les pays au nord de la France, les personnes qui voudront s'abonner au COURRIER D'ORIENT, sont priées de s'adresser à Paris à M. CASSIN, rue Taranne n. 12; ou à M. LAURENT, libraire à Toulon, agent du journal. Elles éviterent ainsi une perte de temps considérable, et recevront de suite les numéros les plus récents du Coursier, ou bienta collection complète si elles te

Le directeur du journal ayant été obligé de se rendre au chef-lieu du gouvernement, les temps affreux qui ont régné depuis vingt jours, et qui ont enflé les nombreux torrents de la côte méridionale du golfe de Lépante, ont retardé d'une semaine son retour et l'apparition de ce sixième numéro. Il a l'honneur de prévenir de nouveau et définitivement MM. les souscripteurs que , quelque soit le délai qu'amèneraient des circonstances imprévues, le terme des abonnements sera reculé de manière à ce qu'ils reçoivent au moins 26 numéros pour six mois et 52 pour un an.

PATRAS.

14 Janvier. Les démogérontes ont fixé et fait afficher dans toute la ville un maximum des denrées. Cette sage mesure était réclamée par les consommateurs; elle a été combinée de manière à laisser un gain honnéte aux marchands, en arrêtant la cherté toujours croissante des objets de consommation. (Voir la quatrièms page du journal.)

Les bles et farines viennent d'être affran-

chis de tout droit d'entrée.

18 Janvier. Des personnes arrivant d'Aracova annoncent que le bateau à vapeur la Persévérance, commandé par M. J. Falangas, a capturé hors du golfe de Volo un brick et plusieurs transports chargés de troupes turques qui se préparaient à débarquer à Talente. Le reté des feuilles publiques en Grèce nous impose nombre des prisonniers faits dans cette occasion, le devoir que nous remplirons tonjours avec emet que l'on conduit, dit-on, à Egine, nous sem- pressement, de prêter nos colonnes à l'expres- allices, en terminant leurs nobles trataux, et

ble trop exagéré pour que nous ajontions une sion de toutes les opinions et de tous les sentifoi implicite à un événement aussi important. Toutefois s'il est vrai que M. Falangas sit remporté un tel avantage, pour ainsi direction son début dans le commandement qu'on a fait de lui pon et noble Hastings, et quit haute remir leite l'étendue des obligation de une telle live lui impose.

23 Janvier. On nons agnones le les chevaux et arnaca mental o constante riment de chasseure serous also recque que sortin regular la constant de la constan vernement français sur l'accept de l'accep force. Il sera surtout appres le savent ce que coûte de temps de peute de soins l'instruction de quatre ou aviq chevaux. Le régiment de M. le colonel de Faudoas était peut-être le corps de cavalerie légère le mieux monté qu'eût la France; et ses chevaux sont loin d'avoir perdu depuis qu'ils ont été transportés en Morée. Il nous reste un vœu à former ; c'est de voir M. Régnaud de St. Jean d'Angely appelé à mettre en œuvre des éléments aussi précieux. On serait assuré de ne pas les voir dépérir entre ses mains, et ce serait une récempense digne de la brayoure, du zèle et surtout du désintéressement avec lesquels cet officier a servi la Grèce; la seule enfin capable d'efficer les regrets qu'il a laisses derrière lui.

Nous recevons d'Egine la letre ci-dessous, nous nous faisons un devoir de la publier mais seulement pour faire preuve d'impartialité, car nous pensons que M. le secretaire d'Etat ne répond pas d'une manière péremptoire à l'attaque dirigée contre lui. En effet, M. Tricoupis n'explique pas comment il a pu contre-signer deux actes qui se contredisem en un point, et pourquoi il n'a porté à la connaissance du présidentl'existence de la loi sur l'ordenjudiciaire qu'après le premier message. Il est bisu vrai qu'il a le premier averti S. E., mais il n'en est pas moins positif qu'ill'a avertie trop tard; cest là ce qui fait le sujet de la lettre que nous avois insérée dans notre numéro 3; c'est ce que son auteur appelle to manque de mémoire du secretaire d'Etat, et c'est à quoi M. Tricoupis ne faitnulle réponse. Au reste nous saisissons cette occasion pour déclarer que notre journal, quand il aura accepté l'attaque, ne refusera jamais la défense. La ra-

A M. le rédacteur général du Courrier d'Orient.

Monsieur,

Le Courrier d'Orient a înséré dans son numéro 5 une lettre particulière sur mon compte. Pour faire voir qu'on n'a pas été exact dans ce qu'on y avance, il suffit de me rapporter à message do S. E. le president de la crèce a particular de la crèce a pa accourse que le message dont je parle, sous le numéro 8056 de 29 novembre (11 décembre), imprime dejà dans l'Abeille grecque, et que vous ne refuserez pas, f'en suis convaincu, d'inserer dans votre journal conjointement à cette lettre, n'était pas connu chez vous, lors de la publication de cette lettre : une fois cennu, il retablira ces faits, et fera savoir à vos lecteurs que S. E. le président me rend toute la justice que l'auteur de la lettre se plait à me refuser.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Votre très bumble

et très obémant serviteur.

S. Thiostein.

LE PRESIDENT DE LA GRECE

AU PARHNLIËNION.

Nous apprécions infiniment, Messieurs, les soins éclairés avec lesquels le panhellénium, dans son travail concernant l'organisation judiciaire, tâche de s'éloigner le moins possible de la loi que , comme nous le lui avons énoncé . M. le secrétaire d'Etat, s'est fait un devoir de porter le premier à notre connaissance.

Les communications que nous vous transmettons aujourd'hui à ce sujet vous prouveront encore une fois que nous partageons vos vœux, et qu'il nous tarde de les voir accom-

> Le président J. A. CAPODISTRIAS. Le secrétaire d'Etat S. TRICOUPIS.

Poros, le 29 novembre 1519.

EGINE.

LE PRÉSIDENT DE LA GRÉCE

AU PASHBLLEBIUM.

Leurs Excellences, les représentants des cours

ANALAHA IA

ANNONCES

On trouve au bureau du journal des cartes de Turquie, de Grèce et de Candie sur différentes échelles. On s'y charge de commissions de librairie pour la France et autres pays de l'Europe; enfin on y fait imprimer en diverses langues et pour les administrations.

OUVRAGES NOUVEAUX

EN VENTE

A TOULON, CHEZ L. LAURENT,

LIBRATUR-ÉDITEUR,

ADMINISTRATION DES VAISSEAUX DU ROI, ou Recueil des Lois, Ordonnances et Instructions qui régissent les différentes parties de la Comptabilité, et règlent l'exercice de la justice à bord des bâtiments de S. M.; par un administrateur en chef de la marine. 1 vol. in-4 avec les modèles.

Ce recueil manquait aux personnes chargées de suivre ou de surveiller la comptabilité à bord des vaisseaux. Il s'adresse donc naturellement aux officiers militaires, comme aux officiers civils de la marine. Il réunit toutes les dispositions en vigueur, et sera un Manuel complet pour l'administre tion des bâtiments du Roi. Il est divisé en trois titres principaux, où l'on a classé séparément tout ce qui se rattache an Personnel, au Matériel et aux Vivres, et est suivi d'une quatrième partie, non moins importante et d'un interet en cope plus général, celle de la Justice,

ACES AUTIQUES, ou Traite elementaire du caisseau à la mer; par P. M. J. de Bonnefoux, capitaine de frégate, sous-gouverneur du collége de marine; suivi d'un appendice contenant : 1º l'explication du système des Si gnaux de jour, de nuit et de brume, télégraphiques et du guet ; 2º la définition des termes principaux de la tactique navale. Seconde édition, revue et augmentée; 1 volume in-8. avec deux planches.

EXERCICES ET AMARRAGES des bouches à feu à bord des bâtiments du Roi; par un officier de la marine. In-8-

TARIF DES	OBJETS DE	CONSOMMA	TION.
Pain de première	malité.	l'oque(1)	60 paras.
»» seconde qu		, 00	50 00
Pain de maïs.		. 23	26 00
Viande de Bœuf.	7000	. >0	80 ""
no Veau.	CONTRACTOR STORY	. 20	200
»» Mouton.	Show of the Cong.		V.
»» hèvre.	Percent again these	. 33	78 nn 70 nn
»» Agneau.	a Distribution of the	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	MARKET SERVICE STREET
nn Porc.	ALL DON HAVE BEEN		92 nn 80 nn
Poissons gros de V	énetico et Divari.		
»» Seconde	qualité.		70 mm 56 mm
»» Rougets.		77.7	
	de morue.		A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH
Anguilles.	triphys on 5 miles))))	9 TO 100
Sardines salées da	golfe de Prévésa.		70 33
Sardines de Lissa,			Contract of the contract of th
Palamides salées.	COMMENT OF THE OWNER.		80 ""
Thon mariné	CONTRACT SOLIT PARTY.	its tunit na I	80
Solomos	int pla emos felices	NAME OF TAXABLE PARTY OF TAXABLE PARTY.	00 ""
Morue sèche	and outside pictory	CONTRACTOR OF A CASE CONTRACTOR OF THE PARTY	CO HEDDE CHILDREN
Beurre.			Des montostyl tro
Fromage vieux, no	n battu.	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	THE PERSON NAMED IN
nn Nouveau.		The state of the s	O TOTAL STATE OF THE PARTY OF T
En bloc.	- Commenter of the late		
Huile.	was nite buy intille.	Party of the State	20 313)
Miel.	and the second of the second	TO THE RESERVE OF THE PERSON O	THE COUNTY OF THE PARTY OF
Riz de Venise.	latime-arrano at 3		A 6 000
»» d'Egypte.	colors on the anciers		A CHINA CHEE
Fèves blanches.	on order of apposal		The same of the same of
Lentilles,	White was been made		44 00
Pois secs			42 ""
en carches.	THE PERSON		10
Fever Plates.	- Hamilton		-0
lives.	MATETERO OGLO		4
Ognores			0
Ain he Honee.	ARTIC STATE		
Dalmatie,	et des lles Ion	THE COLUMN TWO IS NOT THE PERSON OF THE PERS	4 4
Sam Sames.	A. (A.)	П. Мал П	4 211
Sautorin, s	ec. / ((0))		
Vani premiere qua	lite 4		
seconds qual			20 777 🗆
Vinaigra			90 »» 56 »»
Savon de Zante.	THE PARTY OF THE P		oo nn
Candie.	SHIPS TO THE SECOND		to nu
	entgeneral wash	ten framera sal	In Figure 21 and
Potras, 1 (15) ja	nvier 1829.	Les Démog	érontes.
	COLD STORY		In the state of
securitation relative	THANOS	MANTZAVINOS.	
L S.	ANDREA	S KALAMOGDART	IS.
	DEMETR	108 ANTONOPOUL	05.

DEMETRIOS ANTONOPOULOS.

(1) L'oque est à peu-près au kilogramme comme 14 est à 11.

ON SOUSCRIT AU JOURNAL,

			- SOUGH
			Cassin, rue Taranne, nº 12.
À	Panis, chez	MM.	Bobée et Hingray, libr. rue de Richelieu, 14.
			1 Dougev Duore at made Richallan (1)
	LYON		Babeuf, libraire.
	MARSEILLE		Camoin, id.
	BOSDEAUX	24 E	Lavalle neveu, id.
	Toulon	7	Laurent, id.
	T	Service St	C Rolandi id ao Romana atana
	LONDRES		Rolandi, id. 20, Berners street. Treuttell et Wurtz, id.
	VIENNE	I DUT	Schalbacher et Comp. , id.
	TO KEN LITTLE		Schleginger ad
	MUNICH	TES 84500	Finsterlin, id.
	AUCSBOURG .	Harrist	Jenisch et Stage, id.
	STUTTGARD.	de la la constante de la const	A la librairie Cotta.
	LEIPZIG		Adolphe Bossange, libraire.
	BERNE	- DODGELIA	Burgdorffer, id.
	GENEVE	the grass	Cherbulier, id.
	BRUXELLES	Sign La	A la librairie parisienne.
	PAMSTERDAM:		Dufame at Come 121
	HAMBOURG	1	Perthes et Besser, id.
	FRANCPORT	4 000	Interest and
	STOCKOLW.	EST LILLO	Norman et Engstrom, id.
	COPESHAGUE.	1000	Gyldendal, id.
	STPETERSBOT	TRG .	W. Graff, id.
	Opessa .	and the last	Someon of Canada
	VARSOVIE	1.10 2	Sauron et Comp., id: Fabre Poirier, id.
	ABOUTAN . A	The same	Paure Poirier, 16.

A Moscov	J. Gautier , libraire.
ROME	De Romanis &d
Ancône	Alberto Mercatelli, negociant.
MILAN	Bocca libraire
TRIESTE	- sold and the second s
TURIN	
GENES.	Yves Gravier, id.
FLORENCE.	Borghi et Comp. , id.
LIVOURNE	Vignozzi frères, id.
NAPLES	Constantin Guaraccino, négociant.
MALTE	Maccil id Guaraccino, negociant.
CORPOR.	Ricardo Casati, id.
ZARTE.	Town id.
CONSTANTINGER	D. N. Isokender, libraire.
SMYRNE.	Didier vigasias
SALONIOUR.	Didier, négociant.
ALEXANDRIE (ROVE)	Clament id
PHILADEL PRICE	Clément, id.
一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个	H. C. Carevet Les . libes -
Bosrow	Berard et Mondon, id.
BOSTON	F. Sales, id.
BALTIMORE.	F. Lucas, id. all at the the total building
Nouvelle-Orleans.	Boimare, id.
N	A. Papadopoulos.
MAPULI DE EUMANIE.	N. T. State of the Control of the Co
DINA EL ARCHIPEL	Joseph Stoli, chancelier du consulat d'Es-
pagne.	and a control of the second of

au moment de quitter ces parages, nous ont fait l'honneur de nous adresser l'office dont vous trouverez, messieurs, ci-jointe la traduction, conjointement avec celle de la réponse que nous avons cru devoir leur faire. Il nous est agréable de porter à votre connaissance cette communication, et nous ne doutons pas des vœux que vous formez avec nous, pour que les cours alliées, dans leur justice et dans leur bienveillance pour la Grèce, décident une heure plus tôt les grandes questions dont leurs représentants se sont occupés durant leur séjour à Poros.

Le président

J. A. CAPODISTRIAS.

Le secrétaire d'État

S. Taicouris.

Copie de la tettre adressée à S. E. le comte Capodistrias par S. E. Stratford Canning etc., etc.

Monsieur le comte,

Ayant terminé les travaux qui avaient particulièrement motivé notre venue dans l'Archipel, et dont nous eûmes l'honneur de faire connaître l'objet à V. E. par la lettre que noului adressames de Corfou, nous nous trouvons, mes collègues et moi, au moment de quitter Poros pour aller nous mettre plus immédiatement en communication avec nos gouvernements respectifs.

*Le sort futur de la Grèce dépend de l'accomplissement des vues bienfuisantes qui ont
dicté le traité du 6 juillet, et, grâces aux informations que V. E. a blen voulu ne rien négliger pour nous procurer, nous espérons avoir
réuni sur les questions, qui sont relatives à l'exècution des clauses de cet acte, les notions les
plus propres à éclairer nos cours quant aux
moyens les mieux adaptés à faire atteindre ce

Le succès qu'ont eu jusqu'ici vos efforts pour mettra fin à la piraterie, et établir un commencement d'ordre dans inverieur du pays, nous est grant de ceur que le continuent de faire dont lustifier en tout point l'interrét bien cillant dont les puissances allices honorent la Grèce.

» C'est dans cette persuasion que nous exprimons ici le vœu que l'établissement de cet ordre s'achève sous la sauvegarde d'une sage législation, ne doutant pas, monsieur le comte, qu'en persévérant à vouer à cette tâche les soins éclairés et le noble dévouement qui vous distinguent si éminemment, vous n'acquériez ainsi de nouveaux titres à la reconnaissance de la nation dont les suffrages vous ont appelé à la tête de ses affaires.

De notre côté, nous ne saurions, mes collègues et moi, nous éloigner de la Grèce sans témoigner personnellement à V. E. combien nous sera précieux le souvenir des relations que nous avons eu l'honneur d'entretenir avec Elle, et je vous prie, monsieur le comte, d'agréer l'assurance de ma plus haute considération.

En rade de Poros, le 15 décembre 1818.

LL. EE. M. le comte Guilleminot et M. de Ribeaupierre ont adressé le même jour à S. E. M. le président des lettres d'une teneur égale à celle de leur collègue.

Réponse de S. E. le comte Capodistrias à MM. les ambassadeurs.

LE PRÉSIDENT DE LA GRÉCE

Monsieur l'ambassadeur,

Si quelque chose pouvait ajouter aux sentiments de reconnaissance dont la Grèce est pénétrée envers ses augustes bienfaiteurs, ce seraient assurément les travanx que V. E. a consacrés, conjointement avec ses collègues, au grand but d'accélérer la décision de son sort, et de lui assurer les moyens de l'accomplir.

Les vœux les plus ardents accompagnent, monsieur l'ambassadeur, vos nobles travaux aux pieds de votre auguste souverain.

Eclairées par V. E., et par ses collègues sur la situation véritable de ce pays, les trois cours alliées daigneront, j'ose du moins m'en flatter, accorder à la Grèce la continuation de ce bienveillant intérêt, qui seul peut lui assurer les

bienfaits den lacte du 6 juillet est l'expression. La Grèce ed-ublera d'efforts pour s'en ren-

dre digne, t son gouvernement ne saurait mieux atteides ce but qu'en affermissant l'ordre, et en spinçant seus l'égide des principos et de l'expénnce qui assurent la tranquillité et le bonheu des états.

C'est par ne marche graduelle et perséverante que de les premiers jours de son établisment, le governement provisoire de la Grèce a cru devoir ravailler à des améliorations, dont le résultat necesaire serait un ordre de choses légal et state. C'est pour lui un vrai bonheur d'avoir mérié les suffrages dont V. E., et ses collègues on bien voulu m'honorer dans cette occasion.

Quelque pinible et difficile que soit la tache qu'il est appelé à remplir, il la poursuivra avec fermeté et disconspection: mais ses efforts seraient couromés plus promptement de succès, si V. E esses collègues interposaient leurs bons offices, auprès des augustes bienfaiteurs de la Grèce, afin de lui assurer les éléments de crédit destinés à servir de base à son système financier, sans lequel toute organisation sociale et lente et difficile.

Vous acquerrez ainsi, monsieur l'ambassadeur, de neuveaux titres à la profonde reconnaissance de la nation grecque, qui s'est montrée digne de la haute bienveillance des souverains alliés, du moment où ils ont fixé leurs regards tutélaires sur elle.

En vous témoignant au nom du gouvernement, dont j'ai l'honneur d'être le chef, l'expression de toute sa gratitude, en mon particulier je ne saurais assez assurer V. E. de tout le prix que j'attache au souvenir que je conserverai toujours, des relations qu'elle a bien voulu entretenir avec moi, dans une époque aussi importante que l'attache au souvenir la Grèce.

Je vons partieurs de l'actionssadeur, d'agréer l'assissance de l'action considération.

ver le un regació de ble national, lequel se mon aux manyres de la la cue modéré, le prix donnée de la compete occasionnée en partie par le many de la compete occasionnée en partie par le many de la compete devient un malheur bien sensible aux ambreux infortunés, et le gouvernement a de louveau rempli un devoir de sollicitude paternelle, en suppléant par sa prévoyance aux besoins d'un si grand nombre de pauvres.

GOUVERNEMENT GREC.

LE PRISIDENT DE LA GRÈCE.

Le Courrier de Smyrne a publié dans sa feuille du 22 novembre, une communication officielle faite dans cette ville en date du 19 du même mois su consulat de S. M. I. et R. Apostolique par M. le contre-amiral comte de Dandolo, commandant l'escadre de S. M. dans le Levant(1).

Par cette communication M. le contre-amiral, après avoir avancé qu'il avait reçu l'information officielle que plusieurs pirates grees, et spécialement la corvette f Hydra, avaient commencé à faire des prises, s'empressait de prévenir le consulat général et par lui toutes les autorités amies cans le Levant que la piraterie avait recommencé.

(r) Le consulat genéral d'Autriche en cette ville a publié, le 19 de ce mois la pièce suivante :

Le commandant de l'escadre de S. M. l'empereur et soi a reçu l'avis officel que divers pirates grees, et notamment la corrette Hydra, ont eu l'impudence de déposiller, dans l'intervalle éconé depuis le 20 octobre, les bâtiments suivants: (suivent les noms des bâtiments.)

Le commandant de l'escadre se fait un devoir de prévenir le consulat général de cette reprise de la piraterie, et en même-temps qu'il prendra toutes les mesures analogues à l'importance de l'objet, il invite le consulat à donner à cette communication la publicité nécessaire, afin que le commerce astrichien, et les autorites amics qu'elle concerne en soient informés.

Courrier de Smyrne.

Quelque soit le motif qui a dieté cette communication, persuadé qu'elle ne manquerait pas de faire beaucoup de tort au commerce neutre, en réveillant des craintes que depuis plusieurs mois la sureté de la navigation dans l'archipel avait dissipées, le gouvernement grec croit devoir rétablir les faits par une déclaration aussi franche que précise. C'est de cette manière qu'il fera connaître la pureté de ses intentions et la légitimité de ses actes.

Dans les premiers jours du mois de septembre, la Grèce se trouvait menacée d'une famine générale. Les îles de l'Archipel ne produisent ordinairement que le tiers de leur consommation en céréales, et elles avaient épuisé le produit de leurs récoltes. Ce qui avait été recueilli dans le Péloponèse ne pouvait pas suffire aux besoins de ses habitants, que la présence de l'ennemi et la misère avaient mis hors d'état de cultiver la majeure partie de leurs terres. Syra, le seul marché d'où la Grèce entière tirait des grains venant de l'étranger, n'en possédait pius que quelques milliers de kilos dans ses différents dépôts.

Les rapports du commissariat général faisaient voir l'impossibilité d'assurer la subsistance de l'armée pour quelques mois, si le gouvernement ne prenaît les mesures les plus promptes pour se procurer des grains de l'étranger.

Rien ne fut négligé pour obtenir ce résultat. Des commissions pour des achats furent données à Ancône, dans la Pouille, à Malte, à Corfou, mais l'on ne pouvait pas compter d'une manière positive sur les résultats de ces commissions. Les nouvelles que l'on recevait de l'Italie relativement à la dernière récolte étaient loin d'être satisfaisantes, et d'ailleurs en supposant même que les achats ordonnés pussent s'effectuer, il n'était pas certain que les grains arrivassent à temps pour prévenir des malheurs irréparables.

D'un autre côté le danger présent n'était pas le seul, un danger futur, mais imminent aussi, excitait vivement la sollicitude du gouvernement.

danger étail si galé dans presque tous

vecs de différentes communes le permaient sous des couleurs trop effrayantes pour qu'il fût permis au Gouvernement de négliger un seul des moyens par lesquels il pouvait le prévenir.

Dans plusieurs des communes de la Péninsule il n'y avait point eu de récolte parceque les habitants n'avaient pas pu ensemencer leurs champs. Rentrés dans leurs foyers ces malheureux, privés de grains pour leur nourriture journalière, étaient à la veille de laisser encore leurs terres en friche. Ce malheur aurait été général si les habitants des autres communes avaient été obligés de consommer pour leur nourriture le peu de grains qu'ils pouvaient confier à la terre.

Cet état de choses porta douc les habitants de la plus grande partie des communes de la Péninsule à demander au gouvernement des grains afin de pouvoir procéder aux semailles dans le mois d'octobre.

Prévenir le fléau de la famine, procurer aux habitants le moyen de ne pas laisser leurs terres en friche, garantir à l'armée des subsistances pour quelques mois, étaient des devoirs sacrés que le gouvernement devait remplir à tout prix. Il venait d'apprendre que la Porte ottomane avait nolisé plusieurs navires pour faire transporter des blés des parages de l'Asie mineure, d'Alexandrie et de Salonique à Constantinople. Il ne dut point negliger d'ordonner au commandant de la station de Volos, de se porter avec !a corvette l'Hydra, les bricks le Léonidas, et le Cambrian plus le mistic goëlette l'Euplus, à la rencontre de ces bátiments, afin d'intercepter et de faire arriver en Grèce une partie des blés appartenants à la Porte, et destinés aux approvisionnements de Constantinople.

En ordonnant la saisie des bâtiments chargés de grains qui se dirigeaient sur Constantinople, le gouvernement grec partait de la conviction que des blés appartenaient à la Porte.

AMAINHALA

ALCHMIA ACTOR

Une circonstance surtout le lui prouvait :

Lorsque le Pacha d'Egypte permit l'exportation des blés, il en fixa le prix à 9 plastres fortes l'ardeb. A cette même époque la l'orte ne payait cette mesure qu'à raison de 4 piastres fortes et demi. Il résulte évidemment de la que la vente des grains transportés d'Alexandrie à Coustantinople et saisis par le gouvernement grec, n'était que simulée. En effet, quelle est la maison de commerce qui se chargerait d'une entreprise destinée à lui faire perdre sciemment 4 piastres et demi par ardeb, plus les frais de commission et de transport?

Maigré cette circonstance, l'intention du gouvernement grec n'a jamais été de porter la moindre atteinte au commerce des neutres.

En exerçant un droit universellement reconnu, celui de s'emparer des grains d'un ennemi déclaré, le but du gouvernement grec a été de déférer au jugement du tribunal des prises à Egine les vaisseaux capturés, de confisquer les blés appartenants à la Porte et de payer ceux dont la propriété aurait été reconnue comme neutre, en prenant pour base le cours de la vente des grains à Constantinople lorsque les captures se sont effectuées.

Puisque M. le contre-amiral Dandolo s'est cru autorisé à saisir le brick de guerre grec le Cambrian, il a du voir par l'inspection de ses papiers les règles qui servaient de guide à cette occasion au gouvernement gree, ainsi que son respect pour le commerce des neutres.

Tout en déplorant que M. le contre-amiral Dandolo ait méconnu les intentions et les actes du gouvernement gree, ce dernier se flatte de l'espoir que cette explication rassurera le commerce des neutres et placera dans tout son jour la loyauté de sa conduite.

Lo Président

J. A. CAPODISTRIAS.

Le secrétaire d'Etat

S. TRICOUPIS.

Egine, le 9 (21) Décembre 1818.

6 Janvier. M. le général Durrieu et M. colonel Fabvier sont arrivés hier ici à bord d'un navire de guerre français. Ces illustres étrangers ont dine aujourd'hui chez S. Exc. le président. On attend avec impatience de savoir si le colonel sera replacé à la tête de notre organisation militaire, et quels seront les pouvoirs qui lui scront confiés à cet effet. Dans ce dernier cas il repasserait bientôt dans le Péloponèse et visiterait toute la péninsule.

- M. le docteur S. G. Howe, chargé des dons des habitants de Boston pour les Grecs indigents, a jugé à propos, afin de ne point encourager la paresse en faisant des distributions gratuites à des gens étrangers depuis longtemps à toute espèce de travail, d'employer six cents pauvres athéniens réfugiés, à construire ici un quai de donze pieds de largeur. On en sentait assez vivement le besoin à Egine. Il est impossible de justifier avec plus de discernement que M. Howe, l'honorable confiance dont ses compatriotes l'ont investi.

NAPOLI DE ROMANIE.

5 Janvier. Ce matin M. le général Tiburce Sébastiani, commandant de la première brigade du corps d'expédition en Morée, ainsi que M. de Cubières, colonel du 27c. régiment d'infanterie, sont partis d'ici pour retourner à Modon qu'ils avaient quitté depuis un mois. Ils se sont embarqués jusqu'à Lerne, d'où ils ont coutinué leur route par terre vers Tripolitza. M. le général Sébastiani avait été charge par S. S. le général en chef d'explorer la côte de l'Attique qui avoisine Salamine, et particulièrement Eleusis, ainsi que les défilés qui séparent ce point de la plaine d'Athènes. Il a profité de cette occasion pour visiter plusieurs lieux célèbres par

nutieux. Pendant son court éjour ici . les autorités civiles et militaires ont té le saluer ; enfin il a parcouru en détail touts les fortifications et l'arsenal, accompagné de M. le colonet de Heydeck, gouverneur de la pace, auquel il a témoigné sa satisfaction de tot ce qu'il a vu. Le général Sébastiani a laissé jarmi les habitants de Napoli l'impression la plis favorable.

... M. Nicolas Kalergi, commissaire extraordinaire de l'Argolide et de forinthe, a été appelé à Egine par S. E. le président, pour être envoyé, dit-on, dans les Cycades, où il doit remplir les mêmes fonctions. Sin départ laisse de vifs regrets parmi ses administrés. M. Rados de Zagori a été nommé à la préfecture de l'Argolide, qui vient d'être séparé de celle de Corinthe occupée par M. Praïdis On croit que persoune ne sera désigné pour complir l'emploi important que le départ de M. Kalergi laisse vacant.

-Nous apprenons que le prochain départ des troupes françaises a répanda une sorte de consternation parmi les habitants de Patras, surtout dans la classe marchande. On peut assurer qu'il a produit le même effet à Napoli, st que ce no sont pointiei les intérêts de quelques boutiquiers qui parlent, mais bien des inquiétudes de la nature la plus sérieuse. On cherche à douter d'une nouvelle qui ne paraît cependant que trop positive; et l'on va jusqu'à se flatter que l'armée recevra contre ordre, ou du moins qu'il restera en Grèce un régiment, si ce n'est une brigade, pour consolider l'ordre qui commence à se rétablir. A qui sera remise la garde des forteresses que le départ des français va laisser vacantes? Nous n'avous point assez de troupes organisées pour les occuper; et une triste expérience nous a démontré l'inconvénient de les confier à des soldats irréguliers. Telle est une des nombreuses questions, auxquelles ce départ institunda donne lien, et nous ne pouvons croire, si nos frontières doivent s'étendre au-delà de l'isthme, que l'on abandonne à la confession d'un traite d'un pour l'exécution d'un traite d'un pour

A tous ceux qu Sur le rappo quées pour le 27 janvier 182

2. Notre ministre secrétaire d'Etat vu département de l'intérieur est charge de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au Bulletin des lois.

Donné en notre château des Tuileries, le 7 décembre de l'an de grace 1828, et de notre règne le cinquième.

CHARLES.

Par le Roi, Le ministre secrétaire d'Etat au départoment de l'intérieur. DE MARTICNAC.

 Le bâton de maréchal de France a été envoyé en Morée à M. le général Maison, et le brevet de lieutenant-général à M. le maréchal-decamp Durrieu , chef de l'état-major de l'armée expéditionnaire.

CONSTANTINOPLE.

24 Décembre. Une anecdote assez curieuse circule ici dans la haute diplomatie. Le général Langeron, qui commandait le siège de Silistrie, avait écrit à sa femme à Odessa une lettre confidentielle sur les malheurs, le devouement, et les souffrances des années en général, et en particulier de celle placée sous ses ordres, que l'empereur exigeait qu'il conduisit à l'assaut de la forteresse, tandis qu'elle se trouvait enfoncée dans l'eau et dans la boue jusqu'à la moitié du corps. La comtesse Langeron a eu l'imprudence de faire voir cette lettre, dont on a pris copie. Une copie a été envoyée ici, et comme on a pensé avec raison qu'elle serait intéressante pour la Porte et pour leurs traditions historiques, tout en remplissant | le sultan lui-même, on s'empressa de la comson importante mission avec le soin le plus mi- muniquer, et le drogman de la porte est oc- nous est parvenu, etc.

cupé à la traduire en ture. On assure qu'elle renferme des détails importants.

Le sultan passera l'hiver à Ramid-Tchiftlich; toutes les dispositions sont prises pour cela. Les troupes sont exercées sans relache, et l'infatigable activité du souverain ne se dément pas. Il ne fait pas chanter de To Deum, mais il continue à prendre toutes les mesures qui peuvent assurer le succès de la cause juste qu'il défend, et l'indépendance de son empire. On renforce les troupes de terre et de mer destinées à la défense des Dardanelles. Il règne dans toute l'Asie un mouvement extraordinaire et la population en état de porter les armes arrive de tous les côtés. Si on ne force pas la Russie a faire la paix pendant l'hiver, la guerre prochaine prendra un caractère inoui de fureur et d'acharnement entre ces deux peuples qui auront réuni sur un même point toutes leurs forces pour se détruire. La philantropie de l'Europe du dix-neuvième siècle, qui s'est soulevée à l'idée des malheurs de la Grèce, restera-t-elle sans force pour arrêter ceux qui menacent de dévorer les populations et les villes de la Turquie européenne? On croit que l'Autriche va se prononcer dans ce sens, et qu'elle est assurée de la coopération de la France et de l'Angleterre. On parle ici de M. Filquemont parti de Vienne pour Pétersbourg; sans qu'on sache s'il est revêtu du titre d'ambassadeur ou seulement chargé de quelque commission momentanée; de M. le duc de Mortemart, ambassadeur de France, qui, à son retour de Varna à Odessa, au lieu de suivre l'empereur à St.-Pétersbourg, a pris la route de Paris ; d'un messager d'état arrivé d'Angleterre à Vienne et parti de là pour St.-Pétershourg; on espère enfin que l'activité et l'échange des communications qu'on remarque entre les cabinets d'Autriche, d'Angleterre et de France tendent à la paix gé-(Courrier de Smyrne.)

- Quelques bâtiments marchands sont entrès après avoir été visités par le commandant du bloous des Dardanelles qui a visé leurs expéditions. On dit même qu'il en a laissé passer plusieurs avec des denrées de différente espèce, et qu'il n'arrête que les navires chargés de blés. (Courrier de Smyrne.)

- On répand le bruit que le principal directeur de la maison Hope et Cir. d'Amsterdam . accompagné d'un autre banquier éminent, est arrivé à Paris, et qu'il s'occupe de la négociation d'un emprant de cent millions de florins pour le gouvernement russe.

- D'après les lettres du 11 courant (décembre) de Berlin, plusieurs généraux russes de l'armée du Danube seront traduits devant une cour martiale; ile sont accusés de ne pas avoir fait leur devoir dans la dernière campagne.

- Notre correspondant de Gibraltar nous informe sous la date du 21 novembre, que le nombre des malades n'était à cette époque-là que d'environ 389. Il paraît par les rapports officiels que 1337 individus sont morts de la fièvre jaune depuis le commencement de l'épidémie jusqu'à ce jour, c'est-à-dire 415 soldats. 480 citoyens, 215 femmes, et 227 enfants.

(Journal de Corfou, sa déc. - 3 janv.)

ZANTE.

On nous écrit de Zante que le 13 courant une quarantaine de vingt-un jours a été rétablie dans cette île sur les provenances de la Morée.

Nous apprenons par la même voie que les ambassadeurs ont quitté cette île le 15 pour se rendre à Naples. Quelques valsseaux étaient arrivés d'Angleterre afin de se joindre à la division anglaise dans la Méditerranée; un de ces bâtiments est le Madagascar, frégate de 64 canons, commandée par le capitaine l'honorable Robert Spencer, qui a été dans ces mers au commencement de la révolution et qui s'est concilié l'estime et l'amitié des principaux Grees.

ERRATA. Dans le dernier numéro, troisième page, à l'article GRECE OCCIDENTALE, au tieu de Le rapport suivant nous est parvenu, lisez Le rapport suivant à S. Exc. le président

